

## Directive

**relative au Règlement concernant l'examen professionnel  
concernant l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en construction saine et  
durable du 09 avril 2019 avec changement du 21 décembre 2021**

Version du 24 juillet 2024

## Table des matières

- 1**      **INTRODUCTION**
- 1.1    Principes de base
- 2**      **CONCEPT DE PREPARATION A L'EXAMEN FINAL**
- 2.1    Principes de base
- 2.2    Formation par modules
- 3**      **ADMINISTRATIF**
- 3.1    Publication de l'examen final
- 3.2    Inscription
- 3.3    Compensation des inégalités frappant les personnes avec handicap
- 3.4    Preuve de l'expérience professionnelle
- 3.5    Frais d'examen
- 3.6    Information / Secrétariat
- 4**      **EXAMEN FINAL**
- 4.1    Contenu et épreuves
- 4.2    Épreuve 1
- 4.3    Épreuve 2
- 5**      **RECOURS**
- 6**      **ANNEXE**
- 6.1    Liste des prestataires de cours préparatoires et examens modulaires
- 6.2    Profil de la profession experte / expert en construction saine et durable
- 6.3    Aperçu des compétences professionnelles opérationnelles
- 6.4    Niveau d'exigence, avec critères de performance
- 6.5    Descriptifs des modules
- 6.6    Liste des compétences opérationnelles par épreuve

# **1 INTRODUCTION**

## **1.1 Principes de base**

La directive a été élaborée et édictée par la commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) sur la base de l'article 2.21 let. a du règlement de « l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en construction saine et durable » du 09 avril 2019. La directive donne des informations complètes aux candidates et candidats à l'examen en commentant le règlement d'examen là où cela est nécessaire.

# **2 CONCEPT DE PREPARATION A L'EXAMEN FINAL**

## **2.1 Principes de base**

Le règlement de « l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en construction saine et durable » sert de base à la présente directive.

## **2.2 Formation par modules**

### **2.2.1 Généralités**

La formation suivie par les expertes / experts en construction saine et durable confère le niveau d'un examen professionnel supérieur. Le prérequis nécessaire pour cette formation est une expérience professionnelle reconnue dans la branche de la construction. L'examen final pour les expertes / experts en construction saine et durable est proposé sous forme de modules.

Les futurs expertes / experts en construction saine et durable s'approprient les compétences opérationnelles nécessaires conformément aux modules. Les compétences sont des descriptions courtes et prégantes des tâches et des fonctions que les futurs expertes / experts en construction saine et durable peuvent exercer après avoir passé le module. Par compétence, on entend un comportement idoine dans une situation d'application. Ainsi, l'optique théorique traditionnelle est abandonnée ; ce sont les tâches typiques de la pratique qui sont centrales.

### **2.2.2 Documents de base**

Les compétences sont définies dans des modules à partir du profil de qualification (profil professionnel, aperçu des compétences opérationnelles professionnelles, niveau d'exigence) de l'experte / expert en construction saine et durable. L'ensemble des compétences pratiques équivaut au niveau de compétences global attendu dans l'exercice de la profession. Le profil de qualification et les modules constituent le fondement de la formation et de l'examen. Cela permet de garantir la cohérence sur le fond de la préparation à l'examen fédéral final.

### 2.2.3 Fonctions, compétences opérationnelles et objectifs de formation

Les compétences des différents modules sont dérivées des principales compétences professionnelles opérationnelles de la profession (cf. ch. 1.2 du règlement d'examen et annexe 6.2 du présent guide).

### 2.2.4 Organisation des modules

La formation d'experte / expert en construction saine et durable se déroule en sept modules et un examen final. Les descriptifs des modules se trouvent en annexe à la présente directive. Chaque module se termine par un examen modulaire. La commission AQ vérifie le bon déroulement des examens modulaires sur le plan organisationnel et au niveau du contenu.

Celui qui réussit les sept examens modulaires est admis à l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en construction saine et durable. Les certificats de modules doivent être valables à la date de l'examen final. Ils doivent être transmis avec les autres documents nécessaires à l'inscription à l'examen professionnel supérieur. Les indications relatives au lieu de dépôt des certificats de modules sont annexées la directive.

A la demande des prestataires de cours préparatoires, la commission AQ reconnaît les certificats de modules équivalents qu'ils proposent.

Les certificats de modules ont tous une durée de validité de 5 ans. A la demande de participantes / participants, la commission AQ peut prolonger la validité à une durée maximale de 8 ans. Dans ce contexte, la commission AQ peut recommander la fréquentation de certains cours révisés ou exiger l'accomplissement de certaines parties d'examen de module.

Formation d'experte / expert en construction saine et durable	
Examen final	Epreuve 2 : Examen écrit
	Epreuve 1.3 : Discussion technique sur le travail de diplôme
	Epreuve 1.2 : Présentation du travail de diplôme
	Epreuve 1.1 : Evaluation du travail de diplôme remis
	
Justification de l'admission à l'examen	<p>Les 7 certificats de module ou confirmations d'équivalence suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>évaluer des projets de construction selon les principes de construction écobio-logique examen modulaire : examen pratique d'environ 8 h (réalisé au préalable), examen écrit de 2h</li> <li>conseiller les clientes et clients pour l'ensemble du processus de construction examen modulaire : examen écrit de 3h</li> <li>planifier des mesures pour une construction saine et durable examen modulaire : examen écrit de 4h</li> <li>mettre en œuvre des mesures pour une construction saine et durable</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• examen modulaire : examen pratique d'environ 8 h (réalisé au préalable)</li> <li>• rédiger des expertises examen modulaire : examen pratique d'environ 16 h (réalisé au préalable)</li> <li>• gérer des personnes, des équipes, des projets et des entreprises examen modulaire : examen écrit de 2h</li> <li>• contribuer au développement de l'écobiologie de la construction examen modulaire : examen oral de 15 minutes, non compris le temps de préparation de 8h</li> </ul>
<p>Titre et pratique professionnelle requis selon le chiffre 3.31 du règlement de « l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en construction saine et durable »</p>

### 2.2.5 Reconnaissance des prestations d'apprentissage équivalentes

La commission AQ peut reconnaître des prestations d'apprentissage équivalentes. Quiconque peut prouver qu'elle / il a acquis les compétences et atteint les objectifs d'apprentissage décrits dans les modules peut le documenter de façon complète à l'attention de la commission AQ. Pour que cette dernière, en tant qu'organe compétent, puisse se prononcer sur la reconnaissance, une demande écrite et motivée doit lui parvenir à temps. Les attestations d'équivalence doivent être présentées au plus tard lors de l'inscription à l'examen. La demande doit contenir les indications suivantes :

- description des modules, des compétences et/ou des objectifs d'apprentissage à accorder ;
- nature de l'acquisition alternative ou équivalente de compétences ou d'objectifs d'apprentissage (école, apprentissage, etc.) ;
- év. organisateur, attestation scolaire / de cours, diplômes, certificats, etc. ;
- év. plan d'étude ou tableau détaillé des matières enseignées ;
- dates, durée d'acquisition des compétences ou des objectifs d'apprentissage ;
- év. références / prestations de transfert.

La procédure de reconnaissance est payante.

### 2.2.6 Procédure Attestation d'équivalence relative à l'admission à l'examen professionnel supérieur

Quiconque peut prouver qu'elle / il a suivi et réussi une formation équivalente aux qualifications présentées au chiffre 3.31 du règlement d'examen peut déposer à l'attention de la commission AQ une demande d'attestation d'équivalence relative à l'admission à l'examen professionnel supérieur. Pour que cette dernière, en tant qu'organe compétent, puisse se prononcer sur la reconnaissance, une demande écrite et motivée doit lui parvenir à temps. Les attestations d'équivalence doivent être présentées au plus tard lors de l'inscription à l'examen. La demande doit contenir les indications suivantes :

- copie du certificat, du diplôme, etc. ;
- indications relatives à l'organisme de formation / au responsable de l'examen ;
- dates et durée de la formation ;
- év. présentation détaillée du contenu et de la structure de la formation.

### **3 ADMINISTRATIF**

#### **3.1 Publication de l'examen final**

La publication est effectuée conformément au ch. 3 du règlement d'examen. Voici ci-après quelques précisions supplémentaires:

La publication de l'examen a lieu conformément au règlement d'examen sur le site Internet de l'organe responsable, à l'adresse suivante : [www.vnbb.org](http://www.vnbb.org).

#### **3.2 Inscription**

L'inscription doit intervenir dans le délai indiqué au ch. 3.11 du règlement d'examen au moyen du formulaire officiel et adressée au secrétariat de la commission AQ. Le délai d'inscription est précisé lors de la publication. Les documents suivants doivent être joints à l'inscription :

1. curriculum vitae complet de la formation professionnelle et/ou de l'activité professionnelle déjà acquise(s) et copies de diplôme requis pour l'admission selon le ch. 3.3 du règlement d'examen ;
2. copies des certificats et/ou des certificats intermédiaires de travail prouvant l'expérience professionnelle requise pour l'admission ;
3. copies des certificats de modules requis ou des attestations d'équivalence des modules 1-7 ;
4. copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo (carte d'identité ou passeport) ;
5. mention de la langue d'examen ;
6. mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS).

#### **3.3 Compensation des inégalités frappant les personnes avec handicap**

Les personnes avec handicap ont droit à des mesures en vue de l'élimination des inégalités qui les frappent dans le cadre d'examens de formation et de formation continue. Une telle demande doit être transmise au plus tard en même temps que l'inscription à l'examen correspondant. Pour des informations détaillées, veuillez consulter [la notice correspondante du SEFRI](#).

#### **3.4 Preuve de l'expérience professionnelle**

Conformément au ch. 3.31 du règlement d'examen, toutes les candidates et tous les candidats doivent justifier d'une pratique professionnelle à temps plein dans le domaine de la construction, pertinente et d'une durée pouvant varier en fonction du niveau de formation. Constituent une pratique professionnelle pertinente les activités exercées dans le domaine de la construction, plus précisément dans les secteurs de la construction, de la technique du bâtiment, du bois / aménagement intérieur et de la planification / construction. La pratique professionnelle exigée est prise en compte jusqu'à la fin du mois précédant l'examen final. Si cette expérience professionnelle est acquise dans le cadre d'une autre activité professionnelle ou d'une activité à temps partiel, la durée de l'expérience dont il faut justifier est prolongée en conséquence.

Des interruptions telles que les vacances ordinaires, le service militaire, la protection civile, le congé maternité et le perfectionnement professionnel comptent comme pratique professionnelle. D'autres interruptions, comme par ex. un congé non payé, ne sont pas comptées dans la pratique professionnelle requise.

Les travailleurs non indépendants remettent des copies des attestations de travail, des certificats de travail ou des certificats intermédiaires pour justifier de l'expérience professionnelle. Les informations suivantes doivent y figurer : date d'entrée, poste au sein de l'entreprise, taux d'activité, éventuelle date de sortie.

Les travailleurs indépendants joignent, pour la période correspondante, un extrait du registre du commerce ou une confirmation de l'administration communale (p. ex. AVS) relative à leur activité en tant qu'indépendant. Une liste de références contenant les missions réalisées dans le domaine de la construction doit en outre être jointe à l'inscription.

### **3.5 Frais d'examen**

La taxe d'examen est prévue par le ch. 3.4 du règlement d'examen. La taxe d'examen est envoyée avec la décision d'admission et doit être payée dans un délai de 30 jours. La taxe d'examen pour les candidats répétant un examen dépend du nombre d'épreuves concernées.

### **3.6 Information / Secrétariat**

Toutes les informations ainsi que les documents d'inscription à l'examen final sont disponibles à l'adresse suivante :

Verein Nachhaltiges und Baubiologisches Bauen VNBB

Hotelgasse 1

Case postale

3000 Berne 6

031 328 40 49

[info@vnbb.org](mailto:info@vnbb.org)

[www.vnbb.org](http://www.vnbb.org)

## 4 EXAMEN FINAL

### 4.1 Contenu et épreuves

L'examen final est composé de deux épreuves conformément au ch. 5.11 du règlement d'examen.

	<b>Contenus de l'examen final</b>	<b>Forme d'examen</b>	<b>Durée</b>	<b>Pondération</b>
1	1.1 Travail de diplôme	écrit	rédigé au préalable	2
	1.2 Présentation du travail de diplôme	oral	30 min	1
	1.3 Discussion technique sur le travail de diplôme	oral	45 min	1
2	2.0 Examen écrit	écrit	2 h	2
	<b>Total</b>		<b>3h 15</b>	

### 4.2 Épreuve 1

Cette épreuve comporte trois parties interdépendantes, pondérées de manière inégale : travail de diplôme, présentation et discussion technique sur le travail de diplôme.

#### 4.2.1 Travail de diplôme

Pour l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en construction saine et durable, les candidates et candidats effectuent un travail de diplôme en toute autonomie d'un volume de 25 à 30 pages sur un sujet ayant de l'importance pour leur pratique professionnelle ou sur une problématique concrète de leur profession.

Les candidates et candidats démontrent par leur travail de diplôme qu'elles / ils sont capables de présenter et de traiter de manière autonome une problématique complexe, de déduire différentes propositions de solutions, de les justifier de manière crédible et d'analyser leur propre démarche. Le but du travail de diplôme est de parvenir par soi-même à un résultat qui constitue une avancée et qui a été obtenu en étudiant de manière approfondie le thème ou la problématique choisie. Dans ce cadre et suivant le choix du thème, diverses compétences opérationnelles issues de tous les domaines de compétences sont évaluées. L'organisation du travail de diplôme est réglée dans un guide séparé.

#### **4.2.2 Présentation**

La présentation du travail de diplôme dure 30 minutes. Les candidates et candidats présentent les principales conclusions du travail de diplôme au regard de la construction saine et durable en utilisant des moyens auxiliaires appropriés.

Les candidates et candidats démontrent par la présentation de leur travail de diplôme qu'elles / ils sont capables de justifier de manière crédible les problématiques et les différentes propositions de solutions élaborées de manière autonome, d'analyser leur propre démarche et de défendre efficacement leurs conclusions. La présentation du travail de diplôme n'est pas publique.<sup>1</sup>

#### **4.2.3 Discussion technique sur le travail de diplôme**

À l'issue de la présentation, les candidates et candidats répondent pendant 45 minutes à des questions sur des aspects choisis du travail de diplôme et de la présentation. La discussion technique est animée par deux expertes / experts, devant lesquels le travail a été présenté. L'entretien se déroule à huis clos.

Lors de la discussion technique sur le travail de diplôme, les candidates et candidats montrent qu'elles / ils sont capables de répondre à des questions complémentaires et approfondies sur le travail de diplôme, d'intégrer les résultats obtenus à des problématiques plus élargies et d'effectuer les transferts nécessaires en vue d'une mise en œuvre concrète ou de la pratique professionnelle, ainsi que d'appliquer le sujet du travail de diplôme à d'autres concepts de la construction saine et durable. Elles / ils analysent en outre leur propre démarche et défendent efficacement leurs conclusions.

### **4.3 Épreuve 2**

L'épreuve 2 se déroule sous la forme d'un examen écrit à livre ouvert et dure deux heures. Les candidates et candidats traitent, sur la base d'un cas issu du domaine de la construction saine et durable, des problématiques relatives aux thèmes « Gérer une entreprise », « Commercialiser ses prestations » et « Vendre des prestations ». Sur la base de mini cas complémentaires, elles / ils traitent des situations pratiques concrètes relevant des domaines « Diriger des collaborateurs » et « Diriger des équipes de projet et de chantier interdisciplinaires ». Le cas étudié et les mini cas mettent en lien les compétences de direction et les autres compétences opérationnelles.

## **5 Recours**

Pour les recours, il convient de procéder conformément à l'aide-mémoire du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). L'aide-mémoire peut être consulté sur [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch).

---

<sup>1</sup> Selon décision de la CAQ du 05.07.2024

## **6 Annexe**

### **6.1 Liste des prestataires de cours préparatoires et examens modulaires**

sanu future learning ag  
General-Dufour-Strasse 18  
2502 Biel-Bienne

032 322 14 33  
[sanu@sanu.ch](mailto:sanu@sanu.ch)  
[www.sanu.ch](http://www.sanu.ch)

Weitere Kursanbieter siehe Liste der Vorbereitenden Kurse (Meldeliste zur Subjektfinanzierung)  
vom SBFI: <https://www.becc.admin.ch/becc/public/sufi>

## **6.2 Profil de la profession experte / expert en construction saine et durable**

### **Domaine d'activité**

Les experts en construction saine et durable disposant d'un diplôme fédéral sont des spécialistes éprouvées de la construction. Ils orientent leur activité professionnelle selon les principes de construction écobioécologique et offrent ainsi la garantie que tout au long du processus de construction, les projets de construction seront réalisés dans le respect des principes de durabilité dans les trois domaines que sont l'environnement, la société et l'économie, étant entendu que la santé des usagers, des participants et des personnes concernées demeure le point central. Les experts en construction saine et durable recherchent un équilibre entre les exigences techniques et économiques de l'ouvrage, les besoins sanitaires et sociaux des usagers et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Leurs clients sont des maîtres d'ouvrage privés, publics ou institutionnels, des coopératives et/ou des entreprises qu'ils accompagnent lors de la planification et l'exécution de constructions nouvelles et de rénovations optimisées d'un point de vue écobioécologique, ainsi que lors de la transformation de biens immobiliers plus importants.

Les experts en construction saine et durable conseillent les artisans, les architectes, les ingénieurs, les entreprises générales / totales et d'autres spécialistes de la construction en matière de planification et d'exécution d'ouvrages conformément aux principes de la construction écobioécologique. Lors de la mise en œuvre et de l'accompagnement de projets de construction, ils collaborent étroitement avec tous les acteurs et sont considérés comme les interlocutrices et interlocuteurs pour toutes les questions relevant de la construction saine et durable.

### **Principales compétences opérationnelles professionnelles**

Les experts en construction saine et durable

- évaluent des concepts globaux, des problématiques et des dégâts en matière de construction de manière générale selon les principes de construction écobioécologique et effectuent des analyses de l'état actuel. Ils en déduisent des solutions et présentent les résultats de leur évaluation ;
- analysent les besoins des différentes clientes et clients au regard de la construction saine et durable, développent différentes propositions de mises en œuvre adaptées à divers types de bâtiments sur la base des principes de construction écobioécologique, conseillent et assistent les clientes et clients pour les prises de décision ;
- planifient pour leurs clientes et clients des mesures faisables en conciliant le mieux possible la durabilité de la construction avec une base de vie saine dans l'ouvrage et aux alentours. Ils effectuent les études de faisabilité correspondantes et élaborent les concepts nécessaires tels que des concepts des matériaux, de construction et énergétiques. Ils contrôlent en outre le respect des principes de construction écobioécologique lors d'appels d'offres et recommandent des spécialistes pour la réalisation de projets de construction ;
- mettent en œuvre des mesures de construction saine et durable. Ils accompagnent les spécialistes lors de la mise en œuvre des projets de construction et veillent à la mise en œuvre des mesures de construction écobioécologique ;

- rédigent des expertises relatives au respect et à l'application des critères de construction écobio­logique lors de la planification et de la mise en œuvre de constructions nouvelles, lors de la rénovation de biens immobiliers existants et lors de l'appréciation de dégâts ;
- gèrent leur entreprise, une équipe ou des projets ;
- s'informent sur les évolutions actuelles dans le domaine professionnel élargi et intègrent ces connaissances dans leur pratique professionnelle ;

### **Exercice de la profession**

Les experts en construction saine et durable exercent leur activité de manière autonome au sein de leur propre entreprise ou travaillent en tant que salariés dans des bureaux d'architectes et d'ingénieurs, dans des entreprises de construction, pour des autorités ou pour des investisseurs institutionnels. Ils favorisent la construction saine et durable par leur activité et une information adaptée aux destinataires.

Les experts en construction saine et durable sont des spécialistes indépendants au regard de l'utilisation de méthodes d'analyse, de mesures et de construction écobio­logique. Ils évaluent les évolutions récentes au regard de l'adéquation et de la pertinence pour la construction saine et durable et continuent de se former dans les secteurs relevant de l'écobio­logie de la construction. De plus, grâce à de la recherche orientée vers la pratique, ils développent et optimisent les méthodes, l'utilisation des matériaux et d'autres aspects de la construction saine et durable. Ils le font de manière autonome, en collaboration avec d'autres spécialistes ou dans le cadre de réseaux professionnels. Ils veillent alors à une mise en œuvre créative des innovations préservant les ressources et porteuses d'avenir.

Les experts en construction saine et durable disposent de connaissances approfondies en matière de construction saine et durable et sont capables de classer des informations provenant de différents domaines spécialisés, de les mettre en lien et de les appliquer en vue de trouver des solutions. Cette vision globale leur permet d'apporter à leurs clientes et clients une valeur ajoutée durable.

### **Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture**

Leur savoir d'experts en construction écobio­logique leur permet de contribuer significativement à une économie de la construction durable et à l'aménagement d'un environnement favorable à la qualité de vie. La construction saine et durable utilise les ressources naturelles renouvelables de manière économe et évite les impacts sur l'environnement. Selon le principe des cycles fermés, l'utilisation des matériaux planifie leur réutilisation ainsi que la déconstruction. À chaque étape de la construction – de la planification à la fin de la construction – les experts en construction écobio­logique agissent en faveur d'une construction saine et durable, d'une déconstruction et d'un recyclage des matériaux respectueux de l'environnement. Ils contribuent ainsi largement à l'utilisation durable des ressources naturelles et économiques et à la concrétisation de la vision d'une société durable et économe en énergies.

Les experts en construction saine et durable s'intéressent au contexte culturel et œuvrent pour la préservation de biens culturels et le développement de pratiques de construction reconnues et de l'artisanat traditionnel.

## 6.3 Aperçu des compétences professionnelles opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles professionnelles								
<b>A</b>	Évaluer des projets de construction selon les principes de construction écobioécologique	A1 – Évaluer des concepts globaux	A2 – Identifier les facteurs pertinents pour une construction saine et durable	A3 – Effectuer des analyses de l'état actuel	A4 – Optimiser les concepts et projets de construction au regard de la santé et de la durabilité	A5 – Évaluer les problématiques et les dégâts	A6 – Utiliser des techniques de mesure écobioécologiques	A7 – Évaluer des bilans écobioécologiques	A8 – Évaluer les concepts des matériaux	A9 – Évaluer les concepts énergétiques et des ressources
		A10 – Dédire des solutions	A11 – Présenter les résultats des analyses							
<b>B</b>	Conseiller les clientes et clients pour l'ensemble du processus de construction	B1 – Expliquer le contexte d'une construction saine et durable selon les principes de construction écobioécologique de manière adaptée au destinataire	B2 – Clarifier les besoins des clientes et clients	B3 – Intégrer les principes de la construction écobioécologique de manière adaptée à chaque phase dans la conception du projet	B4 – Soumettre différentes propositions de mise en oeuvre	B5 – Informer les clientes et clients sur les labels des bâtiments et des produits pertinents en matière de construction écobioécologique	B6 – Elaborer des bases décisionnelles	B7 – Présenter les résultats		
<b>C</b>	Planifier des mesures pour une construction saine et durable	C1 – Réaliser des études de faisabilité pour des projets de construction saine et durable	C2 – Elaborer des concepts de projets de construction saine et durable	C3 – Intégrer les techniques de construction traditionnelles et les principes de construction traditionnels	C4 – Elaborer des concepts des matériaux et de construction écobioécologiques	C5 – Elaborer des concepts énergétiques	C6 – Vérifier les appels d'offres au regard des principes de construction écobioécologique	C7 – Recommander des spécialistes		
<b>D</b>	Mettre en oeuvre des mesures pour une construction saine et durable	D1 – Accompagner les spécialistes lors des projets de construction	D2 – Accompagner l'exécution des travaux pendant la mise en oeuvre	D3 – Procéder à des contrôles de chantier et des contrôles finaux	D4 – Rédiger le rapport final					
<b>E</b>	Rédiger des expertises	E1 – Définir l'étendue et le contenu de l'expertise	E2 – Évaluer les ouvrages et/ou les dégâts selon les principes de construction écobioécologique	E3 – Utiliser des techniques de mesure globales	E4 – Faire des recommandations d'optimisation / d'assainissement des bâtiments existants	E5 – Rédiger des rapports d'expertise				
<b>F</b>	Gérer des personnes, des équipes, des projets et des entreprises	F1 – Gérer une entreprise	F2 – Gérer des collaborateurs	F3 – Diriger des équipes interdisciplinaires de chantier et de projet	F4 – Commercialiser ses prestations	F5 – Vendre des prestations				
<b>G</b>	Contribuer au développement de l'écobioécologie de la construction	G1 – Se renseigner sur les évolutions actuelles dans le domaine de la construction	G2 – Faire de la recherche orientée vers la pratique en matière de méthodes et matériaux de construction écobioécologique	G3 – Transmettre des contenus relevant de la construction écobioécologique						
<b>H</b>	Démontrer ses compétences personnelles	H1 – Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	H2 – Penser de manière analytique	H3 – Percevoir de manière différenciée	H4 – Adopter une attitude (auto-)critique et constructive	H5 – Penser de manière globale	H6 – Agir de manière autonome	H7 – Agir en faisant preuve d'innovation	H8 – Assumer des responsabilités	H9 – Se former en continu
		H10 – Entretenir la diversité des communications	H11 – Résoudre des conflits	H12 – Montrer sa capacité à s'imposer	H13 – Résoudre les problèmes en fonction de la situation	H14 – Réfléchir à ses propres valeurs	H15 – Entretenir une collaboration interprofessionnelle			

## 6.4 Niveau d'exigence, avec critères de performance

<b>A – Evaluer des projets de construction selon les principes de construction écobiologique</b>			
Description du domaine de compétences opérationnelles	<p>Les expertes et experts en construction saine et durable évaluent les projets de construction (projets de construction nouvelle, assainissements, transformations et agrandissements) de manière globale au regard des trois dimensions de la durabilité : l'environnement, la société et l'économie. Elles / ils recherchent un équilibre entre les aspects sanitaires, écologiques, sociaux et économiques. Ils sont particulièrement sensibles au bien-être des personnes et au choix de matériaux écobiologiques.</p> <p>Sur place, c'est-à-dire sur le terrain ou le futur chantier, et/ou dans le bien à assainir ou à agrandir, l'experte / l'expert en construction saine et durable analyse la situation et collecte des données. Elle / il utilise à cet effet la capacité de perception qui lui a été enseignée.</p> <p>Les expertes et experts en construction saine et durable développent leur propre capacité de perception et réfléchissent à leurs propres valeurs. Elles / ils expliquent les dégâts et décrivent les techniques qui leur permettent de les identifier et de les mesurer. Les méthodes et procédures appliquées à cet effet reposent sur les principes de construction écobiologique de Baubioswiss.</p> <p>Elles / ils effectuent des analyses de l'état actuel sur la base des connaissances acquises et de leurs expériences et élaborent des pistes de solution envisageables.</p>		
Contexte	<p>Les problématiques liées aux dégâts reposent également, en fonction de la situation, sur des analyses détaillées de spécialistes et des résultats d'analyses en laboratoire. Les expertes et experts en construction saine et durable les évaluent et décident des données qu'elles / ils vont utiliser.</p> <p>Le domaine de compétences opérationnelles A – Evaluer des projets de construction selon les principes de construction écobiologique est lié aux domaines suivants :</p> <p>B – Conseiller les clientes et clients pour l'ensemble du processus de construction</p> <p>C – Planifier des mesures pour une construction saine et durable</p> <p>D – Mettre en œuvre des mesures pour une construction saine et durable</p>		
<b>Compétences opérationnelles professionnelles</b>	<b>Dispositions / contenus thématiques plus détaillés</b>	<b>Critères de performance</b>	
		L'experte / expert en construction saine et durable est capable de :	
A1 Evaluer des concepts globaux	Les expertes / experts en construction saine et durable évaluent les concepts globaux de construction pour diverses clientes et clients, ainsi que pour différents types de construction. Elles / ils se basent à cet effet sur les principes de construction écobiologique de Baubioswiss.	A1.1	appliquer les bases techniques de construction saine et durable (K3)
		A1.2	analyser le concept global sur la base des principes de construction écobiologique (K4)
		A1.3	documenter les résultats (K3)
A2 Identifier les facteurs pertinents pour une construction saine et durable	Les expertes / experts en construction saine et durable sont formés pour utiliser leurs sens afin de pouvoir appréhender une situation sur le terrain. En échangeant avec les usagers, elles / ils obtiennent des indications sur leurs besoins (facteurs physiques, psychiques et sociaux). Elles / ils ont réfléchi à leurs propres valeurs et sont conscients des bases décisionnelles qui fondent leurs évaluations.	A2.1	appréhender de manière globale la situation rencontrée (K4 / A3)
		A2.2	documenter les facteurs pertinents d'un point de vue écobiologique (K3)
		A2.3	déduire des conclusions sur la base de facteurs documentés (K5)

A3 Effectuer des analyses de l'état actuel	Les expertes / experts en construction saine et durable évaluent l'état des bâtiments existants et, ce faisant, tiennent également compte des problèmes actuels de gestion des bâtiments. Les principes de construction écobiologique sont alors au premier plan.	A3.1 A3.2 A3.3	analyser l'état des bâtiments sur la base des principes de construction écobiologique (K4) détecter les problèmes de gestion des bâtiments (K4) documenter les résultats (K3)
A4 Optimiser les concepts et projets de construction au regard de la santé et de la durabilité	Les expertes / experts en construction saine et durable examinent les concepts et projets de construction, p. ex. pour obtenir un label dans le domaine de la durabilité et proposent si besoin des possibilités d'optimisation. Elles / ils présentent à cet effet les mesures envisageables.	A4.1 A4.2 A4.3 A4.4 A4.5	tenir compte des conditions-cadres prédéfinies (K3) choisir le standard ou le label approprié (K6) analyser les concepts et projets de construction en vue de l'obtention d'un label dans le domaine de la santé et de la durabilité (K4) élaborer des mesures en vue d'optimiser les concepts et projets de construction au regard de la santé et de la durabilité (K5) documenter les résultats (K3)
A5 Evaluer les problématiques et les dégâts	Les expertes / experts en construction saine et durable analysent les bâtiments au regard des problématiques sanitaires et évaluent les dégâts aux bâtiments.	A5.1 A5.2 A5.3	identifier les problématiques sanitaires sur le terrain (K4) analyser les dégâts aux bâtiments (K4) recommander la suite à donner (K6)
A6 Utiliser des techniques de mesure écobiologiques	En vue de l'évaluation d'un projet de construction, les expertes / experts en construction saine et durable recommandent et/ou ordonnent des techniques de mesure spécifiques et des analyses détaillées (p. ex. analyses de l'air ambiant, radiations d'importance biologique). Les mesures et les analyses sont effectuées par des spécialistes. Les expertes / experts en construction saine et durable sont capables d'évaluer en toute autonomie les techniques de mesure et les résultats d'analyses en laboratoire et de les utiliser pour leurs propres analyses et évaluations. Les expertes / experts en construction saine et durable disposent d'un important réseau (p. ex. laboratoires, spécialistes, etc.).	A6.1 A6.2 A6.3 A6.4 A6.5 A6.6	expliquer les techniques de mesure spécifiques et analyses détaillées nécessaires (K2) évaluer les analyses portant sur le projet de construction / la problématique (K6) recommander des analyses appropriées (K6) se construire un réseau composé de différents spécialistes (A3) ordonner des analyses (K3) déduire les conséquences des résultats d'analyses (K4)
A7 Evaluer des bilans écologiques	Les expertes / experts en construction saine et durable comparent les bilans écologiques de différentes parties d'une construction ou de différentes constructions. Elles / ils remettent en question le concept de bilan écologique de manière critique et réfléchissent à ses limites.	A7.1 A7.2 A7.3	expliquer la structure et les éléments des bilans écologiques (K2) comparer différents bilans écologiques (K4) évaluer les limites du système et la pondération des critères de bilans écologiques appliqués (K6)

A8	Evaluer les concepts des matériaux	Les expertes / experts en construction saine et durable examinent les concepts des matériaux selon les principes de construction écobiologique. Elles / ils tiennent alors compte de l'ensemble de la durée de vie du bâtiment / de la construction.	A8.1 A8.2	évaluer les concepts des matériaux et les constructions sur la base de bilans écologiques (K6) analyser l'ensemble du cycle de vie (K4)
A9	Evaluer les concepts énergétiques et des ressources	Les expertes / experts en construction saine et durable évaluent les concepts énergétiques et des ressources selon les principes de construction écobiologique. Elles / ils veillent alors p. ex. à l'utilisation de ressources renouvelables et à l'optimisation de celle-ci.	A9.1 A9.2 A9.3	appliquer les bases pour évaluer les concepts énergétiques et des ressources (K3) comparer les concepts énergétiques et des ressources (K4) évaluer les résultats (K6)
A10	Déduire des solutions	Les expertes / experts en construction saine et durable font une synthèse des différents résultats. Elles / ils identifient le potentiel écobiologique et en déduisent des pistes de solution et des solutions envisageables.	A10. A10. A10.	combiner les résultats existants (K5) identifier le potentiel des solutions écobiologiques (K6) élaborer des solutions écobiologiques (K5)
A11	Présenter les résultats des analyses	Les expertes / experts en construction saine et durable adressent au mandant une synthèse comprenant les résultats des différentes analyses et mesures, la démarche et les recommandations. Elles / ils présentent et défendent les résultats.	A11. A11. A11.	évaluer l'ensemble des résultats des différentes clarifications (K6) documenter les résultats au moyen d'un rapport (K3) défendre les résultats vis-à-vis du mandant (K6 / A5)

#### Compétences personnelles requises

H1	Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	H9	Se former en continu
H2	Penser de manière analytique	H10	Entretenir la diversité des communications
H3	Percevoir de manière différenciée	H12	Montrer sa capacité à s'imposer
H4	Adopter une attitude (auto-)critique et constructive	H13	Résoudre les problèmes en fonction de la situation
H5	Penser de manière globale	H14	Réfléchir à ses propres valeurs
H6	Agir de manière autonome	H15	Entretenir une collaboration interprofessionnelle
H8	Assumer des responsabilités		

## B – Conseiller les clientes et clients pour l'ensemble du processus de construction

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les conseils en matière de construction écobioécologique, apportés le plus souvent sur le terrain, doivent aider les clientes et clients à réaliser des parties de constructions et des bâtiments sains et durables, ou à les compléter s'ils sont existants, ainsi qu'à élaborer des propositions de solution. Les entreprises de construction, les artisans, les architectes, les ingénieures / ingénieurs, les entreprises totales / générales, les agents immobiliers, les propriétaires immobiliers, les autorités et les investisseurs institutionnels font partie de la clientèle.

Les conseils peuvent être de nature générale (p. ex. qu'apporte l'écobiologie de la construction ?) ou donnés sur la base d'une problématique concrète (p. ex. quels sont les matériaux appropriés pour des bâtiments classés monuments historiques ?).

Les expertes / experts en construction saine et durable disposent d'un savoir complet en matière de construction saine et durable et d'une longue expérience professionnelle. Grâce à leurs compétences techniques, personnelles et sociales, elles / ils sont capables de transmettre ce savoir de manière accessible à des maîtres d'ouvrage privés et publics ainsi qu'aux spécialistes et exécutants intervenant sur la construction et de les instruire.

Le conseil commence par l'analyse des besoins des clientes et clients. Les conseils peuvent être donnés oralement, mais font dans tous les cas l'objet d'un rapport écrit contenant les propositions de mesures ainsi qu'une offre de vérification de leur exécution.

Les expertes / experts en construction saine et durable conseillent, au regard de l'amélioration des aspects durables des bâtiments, des personnes qui planifient des projets de construction et les réalisent. Elles / ils peuvent le faire au moyen de comparaisons avec des réalisations écobioécologiques ou de divers coûts d'investissement et de cycle de vie, ainsi qu'au moyen d'un accompagnement lors du processus de construction.

Les expertes / experts en construction saine et durable étant familiarisés avec l'ensemble du processus de construction (de la planification à l'achèvement de la construction), elles / ils proposent en conséquence des conseils au niveau approprié.

Contexte

Les conseils sont basés sur les entretiens, les clarifications des besoins, les bases de planification, les devis, les visites sur place, ainsi que sur les concepts des matériaux et de construction. Les objectifs et les décisions stratégiques sont définis en collaboration avec les clientes et clients / le maître d'ouvrage.

Les expertes / experts en construction saine et durable sont des conseillères / conseillers indépendants au regard des produits des entreprises et des méthodes de construction. Elles / ils utilisent leurs réseaux professionnels et apportent des conseils lors de l'utilisation de labels et de standards. Elles / ils sont capables de placer leurs compétences de spécialistes dans un contexte plus large et font appel à d'autres spécialistes si besoin. Elles / ils coordonnent tous les intervenants et font état, dans le cadre de leur activité de conseil, des différents points de vue.

Les expertes / experts en construction saine et durable interviennent en tant qu'entrepreneures / entrepreneurs indépendants, dans le cadre d'équipes de spécialistes ou d'un service de consultation (p. ex. du secteur public). Elles / ils apportent leurs conseils sur place, dans le bâtiment concerné, à l'aide de divers moyens de communication ou par voie écrite.

Le domaine de compétences opérationnelles B – *Conseiller les clientes et clients pour l'ensemble du processus de construction* est lié aux domaines suivants :

A – Evaluer des projets de construction selon les principes de construction écobioécologique

Compétences opérationnelles professionnelles	Dispositions / contenus thématiques plus détaillés	Critères de performance L'experte / expert en construction saine et durable est capable de :	
B1 Expliquer le contexte d'une construction saine et durable selon les principes de construction écobiologique de manière adaptée au destinataire	Les expertes / experts en construction saine et durable disposent de connaissances approfondies en matière de construction saine et durable pour l'ensemble du processus de construction et communiquent l'utilité de l'écobiologie de la construction ainsi que le contexte qui l'entoure à divers groupes cibles.	B1.1 B1.2 B1.3 B1.4	appliquer les bases techniques de la construction saine et durable à l'ensemble du processus de construction (K3) conduire des entretiens sur la base des méthodes de communication (K3 / A4) formuler ses propres réflexions de manière adaptée au destinataire (K6 / A4) présenter les avantages et la valeur ajoutée de l'écobiologie de la construction par rapport aux solutions conventionnelles (K6)
B2 Clarifier la situation et les besoins des clientes et clients	Les expertes / experts en construction saine et durable se procurent des informations les plus complètes possible sur les besoins des clients d'ordres physique, psychique et social. A cet effet, elles / ils s'adaptent au langage et à la manière de penser de leur interlocuteur et formulent leurs propres réflexions de manière compréhensible.	B2.1 B2.2 B2.3	appliquer des méthodes de communication adaptées aux personnes et à la situation (K3) déterminer la situation de la cliente / du client au regard de tous les aspects liés au projet de construction (K4) être à l'écoute de la cliente / du client (A4)
B3 Intégrer les principes de la construction écobiologique de manière adaptée à chaque phase dans la conception du projet	Les expertes / experts en construction saine et durable conseillent, au regard de l'amélioration de la durabilité des bâtiments et de leur utilisation, des personnes qui planifient des projets de construction et les réalisent. Elles / ils mettent alors en œuvre les principes de la construction écobiologique dans le cadre des besoins, des objectifs, des possibilités et des ressources financières indiqués par leur mandant.	B3.1 B3.2 B3.3	expliquer les phases importantes pour la mise en œuvre des principes de construction écobiologique lors du processus de construction (K2) adapter les conseils à chaque phase du processus de construction (K3) intégrer les mesures écobiologiques dans la conception du projet (K5)
B4 Soumettre différentes propositions de mise en œuvre	Les expertes / experts en construction saine et durable proposent différentes propositions de mises en œuvre respectueuses des principes de construction écobiologique en tenant compte des souhaits, des idées et des possibilités financières du mandant. Elles / ils tiennent compte à cet égard de l'ensemble du cycle de vie de la solution proposée.	B4.1 B4.2 B4.3 B4.4 B4.5	présenter le rapport entre les coûts d'investissement, de cycle de vie, d'entretien et d'exploitation (K2) élaborer des solutions correspondant aux besoins et aux possibilités (K5) présenter les solutions (K3) présenter les avantages et inconvénients de chaque proposition de solution (K6) déduire les mesures concrètes, les objectifs et la suite à donner (K4)

B5 Informer les clientes et clients sur les labels des bâtiments et des produits pertinents en matière de construction écobio- logique	Les expertes / experts en construction saine et durable disposent de connaissances approfondies des labels pouvant être recommandés d'un point de vue écobio- logique et conseillent leurs clientes et clients en conséquence.	B5.1 B5.2 B5.3 B5.4 B5.5 B5.6 B5.7	appliquer des connaissances techniques relatives aux labels des bâtiments et des produits (K3) appliquer des méthodes de communication appropriées aux personnes et à la situation (K3) se renseigner sur les évolutions actuelles (K4) appliquer les normes et valeurs limites pertinentes (K3) expliquer aux clientes et clients les normes et labels habituels et requis sur le marché, pertinents dans le domaine de la construction durable (K2) comparer les divers standards et labels (K4) présenter les avantages et inconvénients des standards et labels pertinents en matière de construction écobio- logique ainsi que les opportunités et risques y afférents (K3)
B6 Elaborer des bases décisionnelles	Les expertes / experts en construction saine et durable élaborent les bases décisionnelles à l'attention de leurs clientes et clients. A cet égard, ils comparent les solutions écobio- logiques et conventionnelles et pèsent les avantages et les inconvénients de chacune.	B6.1 B6.2 B6.3 B6.4 B6.5	comparer différentes solutions écobio- logiques et conventionnelles (K4) évaluer les résultats des comparaisons (K6) combinaison des différents résultats (K5) documenter l'ensemble des résultats (K3) soumettre une offre pour la vérification de l'exécution des mesures écobio- logiques (K5)
B7 Présenter les résultats	Les expertes / experts en construction saine et durable peuvent s'appuyer sur une large expérience et illustrer leurs pistes de solutions par des exemples concrets. Elles / ils utilisent alors différentes techniques de présentation et choisissent en conséquence les médias à utiliser.	B7.1 B7.2 B7.3	appliquer différentes techniques de présentation (K3) concevoir les présentations de manière adaptée au destinataire (K3) défendre une proposition de solution / de faisabilité (K5)
<b>Compétences personnelles requises</b>			
H1 Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	H10	H13	Entretenir la diversité des communications Résoudre les problèmes en fonction de la situation
H3 Percevoir de manière différenciée	H14		Réfléchir à ses propres valeurs
H5 Penser de manière globale			
H6 Agir de manière autonome			
H7 Agir en faisant preuve d'innovation			
H8 Assumer des responsabilités			

<b>C – Planifier des mesures pour une construction saine et durable</b>			
Description du domaine de compétences opérationnelles	<p>Les expertes / experts en construction saine et durable élaborent des concepts de construction. Ces derniers contiennent les aspects de la durabilité aussi bien au regard de la santé, de la société et de la protection de l'environnement qu'au regard de l'économie. Leurs clientes et clients sont des maîtres d'ouvrage privés, publics ou institutionnels, des coopératives et/ou des entreprises qu'elles / ils accompagnent lors de la planification et de l'exécution de constructions nouvelles ou de rénovations optimisées d'un point de vue écobioéconomique, ainsi que lors de la construction ou la transformation de biens immobiliers plus importants.</p> <p>La planification écobioéconomique requiert des connaissances approfondies dans les domaines des matériaux, des types de construction, du climat ambiant, de l'écologie et de la culture architecturale, en particulier également dans celui des techniques de construction traditionnelles. Les expertes / experts en construction saine et durable élaborent également des concepts énergétiques privilégiant les énergies renouvelables et visant une efficacité énergétique.</p> <p>Les expertes / experts en construction saine et durable réalisent des études de faisabilité et intègrent les exigences et critères d'évaluation écobioéconomiques spécifiques dans les dossiers d'appel d'offres concernant des projets de construction.</p>		
Contexte	<p>En plus des normes et lois habituelles, les planifications écobioéconomiques se fondent également sur des valeurs indicatives et des résultats de mesures écobioéconomiques.</p> <p>Les expertes / experts en construction saine et durable sont des spécialistes de la planification et de la mise en œuvre de concepts et projets de construction écobioéconomiques. Elles / ils impliquent alors tous les acteurs principaux dans la planification. D'autre part, elles / ils mettent également en œuvre des innovations préservant les ressources et porteuses d'avenir ainsi que des techniques de construction traditionnelles.</p> <p>Le domaine de compétences opérationnelles <i>C – Planifier des mesures pour une construction saine et durable</i> est lié aux domaines suivants :</p> <p>A – Evaluer des projets de construction selon les principes de construction écobioéconomique  B – Conseiller les clientes et clients pour l'ensemble du processus de construction  F – Gérer des personnes, des équipes, des projets et des entreprises</p>		
<b>Compétences opérationnelles professionnelles</b>	<b>Dispositions / contenus thématiques plus détaillés</b>	<b>Critères de performance</b>	
		L'experte / expert en construction saine et durable est capable de :	
C1 Réaliser des études de faisabilité pour des projets de construction saine et durable	Les expertes / experts en construction saine et durable évaluent la faisabilité des projets de construction sur la base du respect des principes de construction écobioéconomique.	C1.1	analyser la faisabilité de projets de construction sur la base des principes de construction écobioéconomique (K4)
		C1.2	évaluer les résultats de l'étude de faisabilité (K6)
		C1.3	développer des mesures sur la base de l'étude de faisabilité (K5)
		C1.4	rédigier un rapport contenant les résultats de l'étude de faisabilité (K3)
C2 Elaborer des concepts de projets de construction saine et durable	Les expertes / experts en construction saine et durable sont responsables du respect des principes de construction écobioéconomique lors de la planification et de la mise en œuvre.	C2.1	utiliser des connaissances approfondies en matière de construction et de matériaux (K3)
		C2.2	se renseigner sur les évolutions actuelles (K4)
		C2.3	tenir compte des aspects culturels, sociaux et historiques (K3)
		C2.4	déterminer les différents aspects du bien-être des usagers, de l'utilité pour la société, de l'influence sur l'environnement et de l'économie (K4)

	<p>Elles / ils disposent de connaissances approfondies en matière de construction saine et durable et de matériaux (p. ex. climat intérieur, substances toxiques).</p> <p>Les expertes / experts en construction saine et durable tiennent compte du contexte culturel, social et historique du lieu lors de la planification et de la mise en œuvre. Elles / ils veillent alors à trouver des solutions optimales en ce qui concerne le bien-être des usagers et de la société, l'environnement et l'économie.</p> <p>Elles / ils font déjà appel à d'autres spécialistes dès les premières phases de planification (planificatrices / planificateurs d'autres corps de métiers, entrepreneures / entrepreneurs, etc.).</p>	<p>C2.5</p> <p>C2.6</p> <p>C2.7</p> <p>C2.8</p>	<p>collaborer avec d'autres spécialistes (K3 / A4)</p> <p>combiner les résultats des différentes analyses et clarifications (K5)</p> <p>argumenter par écrit les conclusions de l'évaluation (K6)</p> <p>rédiger des concepts de projet de construction écobiologique (K5)</p>
C3 Intégrer les techniques de construction traditionnelles et les principes de construction traditionnels	<p>Les expertes / experts en construction saine et durable identifient les techniques de construction traditionnelles dans les bâtiments existants. Dans les constructions nouvelles, elles / ils utilisent de manière opportune, si cela semble judicieux, des techniques de construction traditionnelles combinées avec des techniques actuelles. Au besoin, elles / ils font appel à des spécialistes de l'artisanat traditionnel ou des traitements de surfaces ainsi qu'à des expertes / experts de la protection des monuments.</p>	<p>C3.1</p> <p>C3.2</p> <p>C3.3</p> <p>C3.4</p> <p>C3.5</p> <p>C3.6</p>	<p>identifier les techniques de construction traditionnelles et les principes de construction traditionnels (K4)</p> <p>identifier les caractéristiques spécifiques à la protection des monuments (K2)</p> <p>se renseigner sur les évolutions actuelles (K4)</p> <p>choisir les techniques et principes de construction correspondants (K6)</p> <p>poursuivre le développement des techniques de construction traditionnelles (K5)</p> <p>faire appel à des expertes et des experts (K3)</p>
C4 Elaborer des concepts des matériaux et de construction écobiologiques	<p>Les expertes / experts en construction saine et durable élaborent le concept des matériaux sur la base des principes de construction écobiologique. Celui-ci constitue une part significative du concept de construction écobiologique en raison de son importance pour la construction saine et durable.</p>	<p>C4.1</p> <p>C4.2</p> <p>C4.3</p> <p>C4.4</p>	<p>utiliser des connaissances approfondies en matière de matériaux et de construction (K3)</p> <p>se renseigner sur les évolutions actuelles (K4)</p> <p>choisir les bons matériaux (K6)</p> <p>développer le concept des matériaux et de construction écobiologique (K5)</p>

C5	Elaborer des concepts énergétiques	Les expertes / experts en construction saine et durable élaborent des concepts énergétiques (p. ex. stratégie de construction passive) privilégiant les énergies renouvelables et visant une efficacité énergétique.	C5.1	évaluer l'utilisation de techniques énergétiques utilisant des énergies renouvelables (K6)
			C5.2	se renseigner sur les évolutions actuelles (K4)
			C5.3	faire appel à des expertes et des experts (K3)
			C5.4	développer des concepts énergétiques économes en ressources et bénéfiques pour la santé (K5)
C6	Vérifier les appels d'offres au regard des principes de construction écobiologique	Les expertes / experts en construction saine et durable veillent à ce que les exigences et critères d'évaluation écobiologiques soient pris en compte dans les dossiers d'appel d'offres concernant des projets de construction. Ils contrôlent à cet égard les textes des appels d'offres rédigés par des tiers et les complètent ou les retravaillent si besoin.	C6.1	appliquer les critères d'évaluation écobiologiques (K3)
			C6.2	contrôler les textes des appels d'offres rédigés par des tiers (K6)
			C6.3	mettre en œuvre les exigences de planification écobiologiques dans les appels d'offres (K3)
			C6.4	retravailler les textes des appels d'offres (K3)
C7	Recommander des spécialistes	Au fil des ans, les expertes / experts en construction saine et durable se construisent un vaste réseau de spécialistes divers (artisans, planificatrices / planificateurs et autres spécialistes) et sont en mesure de faire des recommandations basées sur leur expérience.	C7.1	identifier le besoin de faire appel à des spécialistes (K4)
			C7.2	entretenir un réseau de domaines professionnels spécialisés (K3 / A3)
			C7.3	recommander des spécialistes (K6)
Compétences personnelles requises				
H1	Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	H9	Se former en continu	
H2	Penser de manière analytique	H13	Résoudre les problèmes en fonction de la situation	
H4	Adopter une attitude (auto-)critique et constructive	H14	Réfléchir à ses propres valeurs	
H5	Penser de manière globale	H15	Entretenir une collaboration interprofessionnelle	
H6	Agir de manière autonome			
H7	Agir en faisant preuve d'innovation			
H8	Assumer des responsabilités			

<b>D – Mettre en œuvre des mesures pour une construction saine et durable</b>			
Description du domaine de compétences opérationnelles	<p>Les expertes / experts en construction saine et durable accompagnent d'autres spécialistes lors de projets de construction. Elles / ils font appels à eux et coordonnent les différents spécialistes intervenant sur la construction.</p> <p>Elles / ils mettent en œuvre les travaux sur la base des principes de construction écobio-écologique avec l'aide d'artisans et de spécialistes appropriés et les assistent lorsque des problèmes surviennent.</p> <p>Les expertes / experts en construction saine et durable procèdent aux contrôles de chantier et aux contrôles finaux requis et rédigent un rapport final.</p>		
Contexte	<p>Lors de la réalisation de projets de construction, il est important d'accompagner la mise en œuvre de la planification. Les expertes / experts en construction saine et durable identifient les situations problématiques et constatent les écarts par rapport aux principes de planification. Elles / ils présentent différentes propositions de solutions et documentent l'exécution. Afin de mettre en œuvre l'exploitation et l'entretien ultérieur de manière professionnelle, les expertes / experts en construction saine et durable décrivent les exigences d'entretien et donnent des consignes correspondantes.</p> <p>Le domaine de compétences opérationnelles <i>D – Mettre en œuvre des mesures pour une construction saine et durable</i> est lié aux domaines suivants :</p> <p>A – Evaluer des projets de construction selon les principes de construction écobio-écologique</p> <p>B – Conseiller les clientes et clients pour l'ensemble du processus de construction</p> <p>F – Gérer des personnes, des équipes, des projets et des entreprises</p>		
<b>Compétences opérationnelles professionnelles</b>	<b>Dispositions / contenus thématiques plus détaillés</b>	<b>Critères de performance</b>	
		L'experte / expert en construction saine et durable est capable de :	
D1 Accompagner les spécialistes lors des projets de construction	Les expertes / experts en construction saine et durable s'engagent dans les projets de construction avec une attitude cohérente. Elles / ils appliquent tous les critères en faveur de la santé des utilisatrices et utilisateurs et garantissant la protection du cadre naturel de vie.	D1.1 D1.2 D1.3 D1.4 D1.5	instruire les spécialistes lors de la mise en œuvre de réalisations écobio-écologiques (K3) placer leurs capacités spécifiques dans le contexte global (K6) faire appel à d'autres spécialistes (K4) expliquer les différents points de vue des spécialistes (K2) coordonner les différents spécialistes (K5)
D2 Accompagner l'exécution des travaux pendant la mise en œuvre	Les expertes / experts en construction saine et durable accompagnent l'exécution et la mise en œuvre des concepts de construction écobio-écologique et optimisent la réalisation selon les principes de construction écobio-écologique tout au long des travaux. Elles / ils assistent les spécialistes et artisans chargés de la mise en œuvre pour résoudre les problèmes qui surviennent.	D2.1 D2.2 D2.3 D2.4	évaluer le respect des valeurs indicatives et principes de construction écobio-écologique lors des travaux (K6) identifier les situations problématiques (K4) analyser les situations problématiques (K4) présenter des solutions alternatives sur la base des principes de construction écobio-écologique (A5)

D3 Procéder à des contrôles de chantier et des contrôles finaux	Afin de garantir et d'évaluer l'exécution et la mise en œuvre des concepts de construction saine et durable, les expertes / experts en construction saine et durable procèdent aux contrôles de chantier pertinents en matière d'écobiologie de la construction ainsi qu'aux contrôles finaux nécessaires.	D3.1 D3.2 D3.3	vérifier le respect des valeurs indicatives et principes de construction écobiologique (K4) constater les écarts (K6) élaborer des propositions de solution (K5)
D4 Rédiger le rapport final	Les expertes / experts en construction saine et durable rédigent un rapport final à la fin du projet. Selon la nature du projet, celui-ci peut contenir des exigences quant à l'entretien, des conseils d'entretien, une documentation des travaux (par écrit ou sous forme d'image), etc. La mise en œuvre du concept est évaluée dans tous les cas.	D3.4 D3.5 D3.6 D4.1 D4.2 D4.3 D4.4 D4.5 D4.6	imposer des mesures correctives (A4) vérifier la mise en œuvre des mesures correctives (K4) documenter les défauts (K3) décrire les exigences d'entretien (K3) donner des conseils d'entretien (K3) documenter les travaux réalisés (K3) évaluer la mise en œuvre du concept de construction écobiologique (K6) consigner les cycles de rénovation (K3) rédiger le rapport final (K5)
Compétences personnelles requises			
H1 H2 H4 H5 H6 H8	Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession Penser de manière analytique Adopter une attitude (auto-)critique et constructive Penser de manière globale Agir de manière autonome Assumer des responsabilités	H10 H11 H12 H13 H14 H15	Entretenir la diversité des communications Résoudre des conflits Montrer sa capacité à s'imposer Résoudre les problèmes en fonction de la situation Réfléchir à ses propres valeurs Entretenir une collaboration interprofessionnelle

<b>E – Rédiger des expertises</b>			
Description du domaine de compétences opérationnelles		<p>Dans le contexte de leur champ professionnel, les expertes / experts en construction saine et durable réalisent des expertises dans divers domaines d'activités. Il existe de multiples raisons de réaliser une expertise. Une expertise peut p. ex. être demandée en cas de survenance d'un dommage. Ou lorsque quelqu'un souhaite acquérir un bâtiment et le faire contrôler à la lumière des principes de construction écobio-logique afin d'examiner les possibilités d'optimisation ou encore en cas d'évaluation de projets de concours.</p> <p>Ces expertises portant sur la construction comprennent l'exécution et l'évaluation de mesures et d'analyses. Les expertes / experts en construction saine et durable dirigent et coordonnent les spécialistes et les contrôles requis et sont responsables d'interpréter correctement les résultats des mesures. Leurs expertises présentent les mesures nécessaires. Celles-ci contiennent également des recommandations relatives à la réparation des dégâts et, le cas échéant, les résultats de leurs propres recherches.</p> <p>Les expertises requièrent de la part des expertes / experts en construction saine et durable titulaires d'un diplôme fédéral des connaissances approfondies et de l'expérience pratique en matière d'utilisation et d'acquisition de matériaux écobio-logiques, de développement de concepts énergétiques économes en énergies et d'identification de techniques de construction traditionnelles. Si besoin, elles / ils font appel à des spécialistes supplémentaires.</p> <p>Pour évaluer une situation, p. ex. un ouvrage ou un dégât, et proposer des mesures visant à résoudre les problèmes, les expertes et experts en construction saine et durable ont recours à des labels et bilans écologiques existants. Ceci permet de remplir les critères d'une certification.</p>	
Contexte		<p>Les expertises sont basées sur les principes de planification, les résultats des mesures effectuées par les expertes / experts et les visites effectuées en personne sur place. Les expertes / experts en construction saine et durable titulaires d'un diplôme fédéral tiennent compte du contexte culturel et œuvrent pour la préservation des biens culturels et des pratiques artisanales et de construction traditionnelles dans le respect de la protection des monuments.</p> <p>Pour réaliser leurs expertises, les expertes / experts en construction saine et durable utilisent entre autre les connaissances suivantes :</p> <p>Les expertes / experts en construction saine et durable sont des expertes / experts indépendants au regard de l'utilisation des méthodes d'analyse, de mesure et de construction écobio-logiques. Elles / ils utilisent également leur réseau professionnel.</p> <p>Le domaine de compétences opérationnelles <i>E – Rédiger des expertises</i> est lié aux domaines suivants :</p> <p>A – Evaluer des projets de construction selon les principes de construction écobio-logique</p>	
<b>Compétences opérationnelles professionnelles</b>		<b>Dispositions / contenus thématiques plus détaillés</b>	<b>Critères de performance</b>
		L'experte / expert en construction saine et durable est capable de :	
E1	Définir l'étendue et le contenu de l'expertise	<p>Les expertes / experts en construction saine et durable réalisent des expertises dans divers domaines d'activités. En conséquence, elles / ils définissent dès le début l'étendue et le contenu de l'expertise.</p>	<p>E1.1 déterminer l'étendue et le contenu de l'expertise ou le motif de réalisation de l'expertise en collaboration avec le mandant (K4)</p> <p>E1.2 clarifier les conditions-cadres (K4)</p>

<p>E2 Evaluer les ouvrages et/ou les dégâts selon les principes de construction écologique</p>	<p>Les expertes / experts en construction saine et durable évaluent les ouvrages pour différentes clientes et clients ainsi que pour différents types de construction selon les principes de construction écologique. Elles / ils utilisent alors entre autre les résultats des analyses de l'état actuel et évaluent les dégâts aux bâtiments (voir le domaine de compétences opérationnelles A – Evaluer des projets de construction selon les principes de construction écologique). Elles / ils disposent p. ex. de connaissances dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– valeurs indicatives écobiologiques et valeurs limites légales</li> <li>– fiches techniques des produits</li> <li>– physique du bâtiment et matériaux</li> <li>– moisissures et bactéries</li> <li>– bases de l'électrobiologie</li> <li>– culture architecturale et protection des monuments</li> </ul>	<p>E2.1 réaliser des analyses écobiologiques de l'état actuel (voir le domaine de compétences opérationnelles A) (K5)</p> <p>E2.2 analyser les documents de planification existants selon les principes de construction écologique (K4)</p> <p>E2.3 se renseigner sur les évolutions actuelles dans son champ professionnel (K4)</p> <p>E2.4 identifier les techniques de construction traditionnelles (K4)</p> <p>E2.5 utiliser les expertises et jugements de tribunaux pertinents (K3)</p> <p>E2.6 utiliser les connaissances en matière de physique du bâtiment et de matériaux (K3)</p> <p>E2.7 utiliser les connaissances sur les causes possibles des dégâts (K3)</p> <p>E2.8 évaluer les problématiques et les dégâts (voir le domaine de compétences opérationnelles A) (K6)</p> <p>E2.9 documenter les résultats (K3)</p>
<p>E3 Utiliser des techniques de mesure globales</p>	<p>Les expertes / experts en construction saine et durable choisissent les techniques de mesure pertinentes pour la problématique parmi une multitude de techniques. Elles / ils ordonnent les mesures et analyses et évaluent les résultats. Elles / ils sont alors capables d'interpréter les valeurs et rapports de laboratoire relatifs à des analyses chimiques.</p>	<p>E3.1 décrire les différentes techniques de mesure (K2)</p> <p>E3.2 choisir les techniques de mesure appropriées à la problématique (K6)</p> <p>E3.3 justifier le choix (K6)</p> <p>E3.4 ordonner les mesures (K3)</p> <p>E3.5 évaluer les résultats des mesures (K6)</p> <p>E3.6 déduire les conséquences des résultats des mesures (K4)</p>
<p>E4 Faire des recommandations d'optimisation/d'assainissement des bâtiments existants</p>	<p>Les expertes / experts en construction saine et durable font la synthèse des connaissances acquises et les évaluent selon les principes de construction écologique.</p>	<p>E4.1 faire la synthèse des résultats existants (K5)</p> <p>E4.2 déduire une conclusion de la synthèse de tous les résultats (K4)</p> <p>E4.3 proposer des recommandations en vue de l'optimisation/l'assainissement d'un bâtiment au regard des critères pertinents en matière de santé et/ou de durabilité (K6)</p>

E5 Rédiger des rapports d'expertise	Les expertes / experts en construction saine et durable présentent leurs conclusions dans un rapport à l'attention du mandant.	E5.1 E5.2 E5.3 E5.4	faire la synthèse des résultats existants (K5) déduire une conclusion de la synthèse de tous les résultats (K4) structurer le rapport au niveau du contenu et d'un point de vue formel (K5) formuler le rapport par écrit (K3)
Compétences personnelles requises			
H1 Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession H2 Penser de manière analytique H4 Adopter une attitude (auto-)critique et constructive H5 Penser de manière globale H6 Agir de manière autonome H8 Assumer des responsabilités	H9 Se former en continu H13 Résoudre les problèmes en fonction de la situation H14 Réfléchir à ses propres valeurs		

F – Gérer des personnes, des équipes, des projets et des entreprises			
Description du domaine de compétences opérationnelles	<p>Les expertes / experts en construction saine et durable prennent en charge, au sein d'équipes interdisciplinaires, la direction technique concernant la durabilité et particulièrement les aspects sanitaires de la construction. Elles / ils dirigent l'équipe de projet et les chantiers et modèrent le processus de construction.</p> <p>Les expertes / experts en construction saine et durable peuvent diriger leur propre entreprise ou une équipe. A cet égard, elles / ils exercent toutes les activités faisant partie de la bonne gestion des collaborateurs et de l'entreprise. La commercialisation de leurs prestations fait également partie de la gestion de l'entreprise. La culture d'entreprise qu'elles / ils pratiquent leur permet de favoriser le développement durable de l'entreprise à plusieurs niveaux, notamment les aspects liés à l'environnement, à la communauté, à la santé, à la formation, à la participation, à la communication et à l'innovation.</p> <p>Les expertes / experts en construction saine et durable dirigent, dans le cadre de rapports de travail, une équipe au sein d'une entreprise, d'un bureau de planification, d'une organisation privée ou d'un service spécialisé du secteur public. Dans le cadre de la direction de chantiers et de projets, elles / ils prennent en outre en charge la direction d'équipes interdisciplinaires temporaires.</p> <p>Leur capacité à mener des entretiens convaincants et adaptés au destinataire avec des collaboratrices et collaborateurs, des spécialistes externes et des clientes et clients caractérise leur aptitude à la communication.</p>		
Contexte	<p>Les expertes / experts en construction saine et durable prennent en charge la direction d'équipes de projet en tenant compte des circonstances, des lois/normes pertinentes et des principes de construction écobioécologique, comme de leurs propres valeurs.</p> <p>Les expertes / experts en construction saine et durable coordonnent divers spécialistes lors de la construction et rassemblent leurs travaux pour créer un tout.</p> <p>Le domaine de compétences opérationnelles <i>F - Gérer des personnes, des équipes, des projets et des entreprises</i> est lié aux domaines suivants :</p> <p>C – Planifier des mesures pour une construction saine et durable</p> <p>D – Mettre en œuvre des mesures pour une construction saine et durable</p>		
Compétences opérationnelles professionnelles	Dispositions / contenus thématiques plus détaillés	Critères de performance	
F1 Gérer une entreprise	Les expertes / experts en construction saine et durable disposent des connaissances de base leur permettant de gérer leur propre entreprise. Elles / ils tiennent compte des principes de construction écobioécologique au niveau de la vision, des lignes directrices et de la stratégie de l'entreprise, ainsi qu'au niveau de sa gestion globale.	L'experte / expert en construction saine et durable est capable de :	
		F1.1	développer la vision, les lignes directrices et la stratégie (K5)
		F1.2	fixer les objectifs commerciaux (K5)
		F1.3	définir l'organisation (K5)
		F1.4	surveiller la planification et la gestion financières (K4)
		F1.5	intégrer les principes de construction écobioécologique dans la gestion de l'entreprise (K5)
		F1.6	tenir compte des critères éthiques et légaux (K5)

F2	Gérer des collaborateurs	Les expertes / experts en construction saine et durable gèrent des collaboratrices et collaborateurs. Elles / ils tiennent également compte à cet égard des principes de construction écobio-logique et transmettent aux collaboratrices / collaborateurs le savoir nécessaire et les ins-truisent en ce sens.	F2.1 F2.2 F2.3 F2.4	transmettre le savoir spécialisé et les enseignements tirés (K3) évaluer les collaboratrices / collaborateurs (K6 / A4) mener les entretiens annuels et de développement (K3 / A4) gérer les collaboratrices / collaborateurs et les équipes de manière appropriée à la situation (K3 / A4)
			F2.5 F2.6	organiser les collaboratrices / collaborateurs et les équipes en fonction des tâches (K5) résoudre des conflits (A4)
F3	Diriger des équipes interdisciplinaires de chantier et de projet	Les expertes / experts en construction saine et durable prennent en charge la direction d'équipes de projet interdisciplinaires.	F3.1 F3.2 F3.3 F3.4	appliquer les bases de la gestion de projet (K3) tenir compte des particularités de la gestion d'équipes temporaires (K3) tenir compte des interfaces entre les différents types d'artisans (K3) résoudre des conflits (A4)
F4	Commercialiser ses prestations	Les expertes / experts en construction saine et durable déterminent les différents besoins des clientes / clients et commercialisent leurs pres-tations.	F4.1 F4.2 F4.3 F4.4	suivre les tendances déterminantes pour la branche (K4 / A2) développer la stratégie marketing (K5) élaborer le concept marketing (K5) mettre en œuvre le concept marketing (K3)
F5	Vendre des prestations	Le but est de fournir aux clientes / clients une offre concrète de prestations de construction écobio-logique.	F5.1 F5.2 F5.3 F5.4	mener des entretiens de vente (K3 / A4) utiliser ses connaissances en matière de produits et de prestations (K4 / A4) calculer le coût des mandats (A5) établir des offres concrètes pour ses prestations (K5)
<b>Compétences personnelles requises</b>				
H1	Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	H9	Se former en continu	
H5	Penser de manière globale	H10	Entretenir la diversité des communications	
H6	Agir de manière autonome	H11	Résoudre des conflits	
H7	Agir en faisant preuve d'innovation	H12	Montrer sa capacité à s'imposer	
H8	Assumer des responsabilités	H13	Résoudre les problèmes en fonction de la situation	
		H14	Réfléchir à ses propres valeurs	

<b>G – Contribuer au développement de l'écobiologie de la construction</b>			
Description du domaine de compétences opérationnelles	Grâce à leurs activités professionnelles, les expertes / experts en construction saine et durable sensibilisent les spécialistes de la construction, les autorités, les investisseurs et la population en général aux thèmes relatifs à l'écobiologie de la construction. Elles / ils traitent de sujets importants tels que le climat intérieur, la physique du bâtiment, le choix des matériaux, les cycles des matériaux, etc. sous les angles de vue de l'écobiologie de la construction et les communiquent à divers groupes cibles (p. ex. lors de conférences spécialisées).		
Contexte	Les expertes / experts en construction saine et durable participent à des réseaux existants dans le domaine de l'architecture durable et les développent en utilisant des critères écobiologiques.		
<b>Compétences opérationnelles professionnelles</b>	<b>Dispositions / contenus thématiques plus détaillés</b>	<b>Critères de performance</b>	
		L'experte / expert en construction saine et durable est capable de :	
G1 Se renseigner sur les évolutions actuelles dans le domaine de la construction	Les expertes / experts en construction saine et durable se doivent en permanence de maintenir à jour leur savoir concernant les nouvelles évolutions, méthodes et les nouveaux matériaux, ainsi que les nouvelles avancées dans le domaine de la construction.	G1.1	évaluer de nouveaux produits, matériaux et de nouvelles connaissances en fonction de leur pertinence pour l'écobiologie de la construction (K6)
		G1.2	transposer les nouvelles connaissances dans les principes de construction écobiologique (K4)
		G1.3	utiliser de nouveaux produits, matériaux et de nouvelles connaissances (K3)
G2 Faire de la recherche orientée vers la pratique en matière de méthodes et matériaux de construction écobiologique	Dans le cadre de leurs propres recherches pratiques (recherche appliquée), les expertes / experts en construction saine et durable évaluent avec des méthodes appropriées les principes de construction écobiologique et interprètent les résultats. Elles / ils génèrent de manière autonome de nouvelles connaissances dans le domaine de l'écobiologie de la construction et les rendent accessibles à d'autres spécialistes.	G2.1	utiliser les connaissances de base relatives aux méthodes issues de la recherche appliquée orientée vers la pratique et de l'évolution de la pratique (K3)
		G2.2	planifier ses propres projets de recherche pratique (K5)
		G2.3	mener ses propres projets de recherche pratique (K3)
		G2.4	choisir des méthodes d'évaluation des principes de construction écobiologique et des matériaux (K6)
		G2.5	évaluer les principes de construction écobiologique et les matériaux (K3)
		G2.6	documenter les résultats des projets (K3)
		G2.7	présenter les résultats des recherches (K3)
G3 Transmettre des contenus relevant de l'écobiologie de la construction	Les expertes / experts en construction saine et durable traitent de sujets importants tels que le climat intérieur, la physique du bâtiment, le choix des matériaux, les cycles des matériaux, etc. sous les angles de vue de l'écobiologie de la construction et les communiquent à divers groupes cibles.	G3.1	analyser le groupe cible (K4)
		G3.2	planifier les séances de manière méthodique et didactique (K5)
		G3.3	appliquer différentes techniques de présentation (K3)
		G3.4	exploiter les contenus de manière appropriée (K4)
		G3.5	présenter les contenus (K3)
<b>Compétences personnelles requises</b>			
H1 Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	H6 Agir de manière autonome	H13 Résoudre les problèmes en fonction de la situation	
H4 Adopter une attitude (auto-)critique et constructive	H7 Agir en faisant preuve d'innovation	H14 Réfléchir à ses propres valeurs	
H5 Penser de manière globale	H8 Assumer des responsabilités	H15 Entretenir une collaboration interprofessionnelle	

## 6.5 Descriptifs des modules

### Descriptif du module « Evaluer des projets de construction selon les principes de construction écobio-écologique »

<b>Titre</b>	Evaluer des projets de construction selon les principes de construction écobio-écologique
<b>Domaine de compétences opérationnelles</b>	A – Evaluer des projets de construction selon les principes de construction écobio-écologique
<b>Condition</b>	Quiconque dispose de la qualification formelle conformément au chiffre 3.3 du règlement d'examen est admis à l'examen modulaire.
<b>Compétence issue du profil de qualification</b>	La participante / le participant analyse et évalue les projets de construction de manière globale au regard des trois dimensions de la durabilité : l'environnement, la société et l'économie. Elle / il documente les résultats et en tire des conclusions. Elle / il élabore des solutions écobio-écologiques et les défend vis-à-vis de la cliente / du client.
<b>Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification</b>	<p>La participante / le participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- applique les bases techniques de la construction saine et durable (K3) A1.1</li> <li>- analyse le concept global sur la base des principes de construction écobio-écologique (K4) A1.2</li> <li>- appréhende de manière globale la situation rencontrée (K4 / A3) A2.1</li> <li>- documente les facteurs pertinents d'un point de vue écobio-écologique (K3) A2.2</li> <li>- déduit des conclusions sur la base de facteurs documentés (K5) A2.3</li> <li>- analyse l'état des bâtiments sur la base des principes de construction écobio-écologique (K4) A3.1</li> <li>- détecte les problèmes de gestion des bâtiments (K4) A3.2</li> <li>- tient compte des conditions-cadres prédéfinies (K3) A4.1</li> <li>- choisit le standard ou le label approprié (K6) A4.2</li> <li>- analyse les concepts et projets de construction en vue de l'obtention d'un label dans le domaine de la santé et de la durabilité (K4) A4.3</li> <li>- élabore des mesures en vue d'optimiser les concepts et projets de construction au regard de la santé et de la durabilité (K5) A4.4</li> <li>- documente les résultats (K3) 1.3, A3.3, A4.5</li> <li>- identifie les problématiques sanitaires sur le terrain (K4) A5.1</li> <li>- analyse les dégâts aux bâtiments (K4) A5.2</li> <li>- recommande la suite à donner (K6) A5.3</li> <li>- explique les techniques de mesure spécifiques et analyses détaillées nécessaires (K2) A6.1</li> <li>- évalue les analyses portant sur le projet de construction / la problématique (K6) A6.2</li> <li>- recommande des analyses appropriées (K6) A6.3</li> <li>- se construit un réseau composé de différents spécialistes (A3) A6.4</li> <li>- ordonne des analyses (K3) A6.5</li> <li>- déduit les conséquences des résultats d'analyses (K4) A6.6</li> <li>- explique la structure et les éléments des bilans écobio-écologiques (K2) A7.1</li> <li>- compare les différents bilans écobio-écologiques (K4) A7.2</li> <li>- évalue les limites du système et la pondération des critères de bilans écobio-écologiques</li> </ul>

	<p>logiques appliqués (K6) A7.3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évalue les concepts des matériaux et les constructions sur la base de bilans écologiques (K6) A8.1</li> <li>- analyse l'ensemble du cycle de vie (K4) A8.2</li> <li>- applique les bases pour évaluer les concepts énergétiques et des ressources (K3) A9.1</li> <li>- compare les concepts énergétiques et des ressources (K4) A9.2</li> <li>- évalue les résultats (K6) A9.3</li> <li>- combine les résultats existants (K5) A10.1</li> <li>- identifie le potentiel des solutions écobiologiques (K6) A10.2</li> <li>- élabore des solutions écobiologiques (K5) A10.3</li> <li>- évalue l'ensemble des résultats des différentes clarifications (K6) A11.1</li> <li>- documente les résultats au moyen d'un rapport (K3) A11.2</li> <li>- défend les résultats vis-à-vis du mandant (K6 / A5) A11.3</li> </ul> <p>Compétences personnelles / sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- met en relation les différents domaines de compétences de la profession H1</li> <li>- pense de manière analytique H2</li> <li>- perçoit de manière différenciée H3</li> <li>- adopte une attitude critique, (auto-)critique et constructive H4</li> <li>- pense de manière globale H5</li> <li>- agit de manière autonome H6</li> <li>- agit en faisant preuve d'innovation H7</li> <li>- assume des responsabilités H8</li> <li>- entretient la diversité des communications H10</li> <li>- montre sa capacité à s'imposer H12</li> <li>- résout les problèmes en fonction de la situation H13</li> <li>- réfléchit à ses propres valeurs H14</li> </ul>
<b>Examen modulaire</b>	<p><b>Examen pratique (réalisé au préalable, env. 8 heures) :</b>          Visite d'un projet de construction choisi. Par la suite, identifier les facteurs pertinents au regard de la construction saine et durable, établir une analyse de l'état actuel et développer des mesures d'optimisation. Les résultats sont documentés par un rapport et des esquisses (volume 4 pages A4).</p> <p><b>Examen écrit (2 heures) :</b>          Examen écrit sur les thèmes suivants : technique de mesure, bilans écologiques, cycle de vie, concept des matériaux, concepts énergétiques et des ressources, problématique et dégâts.</p>
<b>Reconnaissance</b>	Le présent certificat de module (examen modulaire réussi) tient lieu de justificatif pour la formation d'experte / expert en construction saine et durable.
<b>Durée de validité du certificat de module</b>	5 ans

## Description du module « Conseiller les clientes et clients pour l'ensemble du processus de construction »

<b>Titre</b>	Conseiller les clientes et clients pour l'ensemble du processus de construction
<b>Domaine de compétences opérationnelles</b>	B – Conseiller les clientes et clients pour l'ensemble du processus de construction
<b>Condition</b>	Quiconque dispose de la qualification formelle conformément au chiffre 3.3 du règlement d'examen est admis à l'examen modulaire.
<b>Compétence issue du profil de qualification</b>	La participante / le participant informe et conseille les clientes et clients de manière complète dans tout le domaine et dans toutes les phases de la construction saine et durable. Elle / il explique la situation et les besoins des clientes et clients et présente différentes propositions de solutions sur la base de ses clarifications.
<b>Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification</b>	<p>La participante / le participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- applique les bases techniques de la construction saine et durable à l'ensemble du processus de construction (K3) B1.1</li> <li>- conduit les entretiens sur la base des méthodes de communication (K3 / A4) B1.2</li> <li>- formule ses propres réflexions de manière adaptée au destinataire (K6 / A4) B1.3</li> <li>- présente les avantages et la valeur ajoutée de l'écobiologie de la construction par rapport aux solutions conventionnelles (K6) B1.4</li> <li>- applique des méthodes de communication appropriées aux personnes et à la situation (K3) B2.1, B5.2</li> <li>- détermine la situation de la cliente / du client au regard de tous les aspects liés au projet de construction (K4) B2.2</li> <li>- est à l'écoute de la cliente / du client (A4) B2.3</li> <li>- précise les phases importantes pour la mise en œuvre des principes de construction écobiologique lors du processus de construction (K2) B3.1</li> <li>- adapte les conseils à chaque phase du processus de construction (K3) B3.2</li> <li>- intègre les mesures écobiologiques dans la conception du projet (K5) B3.3</li> <li>- présente le rapport entre les coûts d'investissement, de cycle de vie, d'entretien et d'exploitation (K2) B4.1</li> <li>- élabore des solutions correspondant aux besoins et aux possibilités (K5) B4.2</li> <li>- présente les solutions (K3) B4.3</li> <li>- présente les avantages et inconvénients de chaque proposition de solution (K6) B4.4</li> <li>- déduit les mesures concrètes, les objectifs et la suite à donner (K4) B4.5</li> <li>- utilise les connaissances techniques des labels des bâtiments et des produits (K3) B5.1</li> <li>- se renseigne sur les évolutions actuelles (K4) B5.3</li> <li>- applique les normes et valeurs limites pertinentes (K3) B5.4</li> <li>- explique aux clientes et clients les normes et labels habituels et requis sur le marché, pertinents dans le domaine de la construction durable (K2) B5.5</li> <li>- compare les divers standards et labels (K4) B5.6</li> <li>- présente les avantages et inconvénients des standards et labels pertinents en matière de construction écobiologique ainsi que les opportunités et risques y afférents (K3) B5.7</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- compare les différentes solutions écobiologiques et conventionnelles (K4) B6.1</li> <li>- évalue les résultats des comparaisons (K6) B6.2</li> <li>- combine les différents résultats (K5) B6.3</li> <li>- documente l'ensemble des résultats (K3) B6.4</li> <li>- soumet une offre pour la vérification de l'exécution des mesures écobiologiques (K5) B6.5</li> <li>- applique différentes techniques de présentation (K3) B7.1</li> <li>- conçoit les présentations de manière adaptée au destinataire (K3) B7.2</li> <li>- défend une proposition de solution / de faisabilité (K5) B7.3</li> </ul> <p>Compétences personnelles / sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- met en relation les différents domaines de compétences de la profession H1</li> <li>- perçoit de manière différenciée H3</li> <li>- pense de manière globale H5</li> <li>- agit de manière autonome H6</li> <li>- assume des responsabilités H8</li> <li>- entretient la diversité des communications H10</li> <li>- résout les problèmes en fonction de la situation H13</li> <li>- réfléchit à ses propres valeurs H14</li> </ul>
<b>Examen modulaire</b>	<p><b>Examen écrit (3 heures) :</b></p> <p>Partie 1 : sur les bases techniques de l'écobiologie de la construction (entre autres la radiation)</p> <p>Partie 2 : cas pratique complet : débute avec une demande par e-mail, clarification des besoins des clientes et clients, conseil et élaboration de différentes propositions de solutions en lien avec les thèmes standards et labels, coûts des cycles de vie</p> <p>Partie 3 : sur le thème de la communication adaptée aux personnes et à la situation : cas pratique sur un groupe de clients déterminé et sur un thème prédéfini.</p>
<b>Reconnaissance</b>	Le présent certificat de module (examen modulaire réussi) tient lieu de justificatif pour la formation d'experte / expert en construction saine et durable.
<b>Durée de validité du certificat de module</b>	5 ans

## Description du module « Planifier des mesures pour une construction saine et durable »

<b>Titre</b>	Planifier des mesures pour une construction saine et durable
<b>Domaine de compétences opérationnelles</b>	C – Planifier des mesures pour une construction saine et durable
<b>Condition</b>	Quiconque dispose de la qualification formelle conformément au chiffre 3.3 du règlement d'examen est admis à l'examen modulaire.
<b>Compétence issue du profil de qualification</b>	La participante / le participant élabore les concepts de construction saine et durable sur la base d'études de faisabilité. Dans ce cadre, elle / il tient compte de concepts énergétiques économes en ressources, de techniques de construction traditionnelles ainsi que de concepts des matériaux et de construction écobiologiques.
<b>Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification</b>	<p>La participante / le participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse la faisabilité des projets de construction sur la base des principes de construction écobiologique (K4) C1.1</li> <li>- évalue les résultats de l'étude de faisabilité (K6) C1.2</li> <li>- développe des mesures sur la base de l'étude de faisabilité (K5) C1.3</li> <li>- rédige un rapport contenant les résultats de l'étude de faisabilité (K3) C1.4</li> <li>- utilise des connaissances approfondies en matière de construction et de matériaux (K3) C2.1</li> <li>- se renseigne sur les évolutions actuelles (K4) C2.2</li> <li>- tient compte des aspects culturels, sociaux et historiques (K3) C2.3</li> <li>- détermine les différents aspects du bien-être des usagers, de l'utilité pour la société, de l'influence sur l'environnement et de l'économie (K4) C2.4</li> <li>- collabore avec d'autres spécialistes (K3 / A4) C2.5</li> <li>- combine les résultats des différentes analyses et clarifications (K5) C2.6</li> <li>- argumente par écrit les conclusions de l'évaluation (K6) C2.7</li> <li>- rédige des concepts de projet de construction écobiologique (K5) C2.8</li> <li>- identifie les techniques de construction traditionnelles et les principes de construction traditionnels (K4) (K3) C3.1</li> <li>- identifie caractéristiques spécifiques à la protection des monuments (K2) C3.2</li> <li>- se renseigne sur les évolutions actuelles (K4) C3.3</li> <li>- choisit les techniques et principes de construction correspondants (K6) C3.4</li> <li>- poursuit le développement des techniques de construction traditionnelles (K5) C3.5</li> <li>- fait appel à des expertes et des experts (K3) C3.6, C5.3</li> <li>- utilise des connaissances approfondies en matière de matériaux et de construction (K3) C4.1</li> <li>- se renseigne sur les évolutions actuelles (K4) C4.2</li> <li>- choisit les bons matériaux (K6) C4.3</li> <li>- développe le concept des matériaux et de construction écobiologique (K5) C4.4</li> <li>- évalue l'utilisation de techniques énergétiques utilisant des énergies renouvelables (K6) C5.1</li> <li>- se renseigne sur les évolutions actuelles (K4) C5.2</li> <li>- développe des concepts énergétiques économes en ressources et béné-</li> </ul>

	<p>fiques pour la santé (K5) C5.4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- applique les critères d'évaluation écobiologiques (K3) C6.1</li> <li>- contrôle les textes des appels d'offres rédigés par des tiers (K6) C6.2</li> <li>- met en œuvre les exigences de planification écobiologiques dans les appels d'offres (K3) C6.3</li> <li>- retravaille les textes des appels d'offres (K3) C6.4</li> <li>- identifie le besoin de faire appel à des spécialistes (K4) C7.1</li> <li>- entretient un réseau de domaines professionnels spécialisés (K3 / A3) C7.2</li> <li>- recommande des spécialistes (K6) C7.3</li> </ul> <p>Compétences personnelles / sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- met en relation les différents domaines de compétences de la profession H1</li> <li>- pense de manière analytique H2</li> <li>- pense de manière globale H5</li> <li>- agit de manière autonome H6</li> <li>- agit en faisant preuve d'innovation H7</li> <li>- assume des responsabilités H8</li> <li>- résout les problèmes en fonction de la situation H13</li> <li>- réfléchit à ses propres valeurs H14</li> <li>- entretient une collaboration interprofessionnelle H15</li> </ul>
<b>Examen modulaire</b>	<p><b>Examen écrit (4 heures) :</b></p> <p>Partie 1 : sur les thèmes suivants : appel d'offres, protection des monuments, techniques de construction traditionnelles, permaculture, géobiologie, utilisation passive de l'énergie solaire, et à propos des matériaux : bois, paille, argile et calcaire.</p> <p>Partie 2 : cas pratique : Les participantes et participants élaborent un concept sommaire de projet de construction saine et durable sur la base d'études de faisabilité. Celui-ci contient entre autres des indications sur le choix des matériaux, l'énergie et les espaces extérieurs ainsi que sur le processus possible.</p> <p>(il est également possible de choisir un projet issu de sa propre pratique comme cas pratique)</p>
<b>Reconnaissance</b>	<p>Le présent certificat de module (examen modulaire réussi) tient lieu de justificatif pour la formation d'experte / expert en construction saine et durable.</p>
<b>Durée de validité du certificat de module</b>	<p>5 ans</p>

## Description du module « Mettre en œuvre des mesures pour une construction saine et durable »

<b>Titre</b>	Mettre en œuvre des mesures pour une construction saine et durable
<b>Domaine de compétences opérationnelles</b>	D – Mettre en œuvre des mesures pour une construction saine et durable
<b>Condition</b>	Quiconque dispose de la qualification formelle conformément au chiffre 3.3 du règlement d'examen est admis à l'examen modulaire.
<b>Compétence issue du profil de qualification</b>	Lors de la mise en œuvre de projets de construction, la participante / le participant accompagne les spécialistes associés, surveille l'exécution des travaux pendant la mise en œuvre, procède à des contrôles de chantier et à des contrôles finaux et documente les travaux réalisés.
<b>Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification</b>	<p>La participante / le participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- instruit les spécialistes lors de la mise en œuvre de réalisations écobiologiques (K3) D2.1</li> <li>- place ses capacités spécifiques dans le contexte global (K6) D2.2</li> <li>- fait appel à d'autres spécialistes (K4) D2.3</li> <li>- explique les différents points de vue des spécialistes (K2) D2.3</li> <li>- coordonne les différents spécialistes (K5) D2.4</li> <li>- évalue le respect des valeurs indicatives et principes de construction écobiologique lors des travaux (K6) D1.1</li> <li>- identifie les situations problématiques (K4) D1.2</li> <li>- analyse les situations problématiques (K4) D1.3</li> <li>- présente des solutions alternatives sur la base des principes de construction écobiologique (A5) D1.4</li> <li>- vérifie le respect des valeurs indicatives et principes de construction écobiologique (K4) D2.1</li> <li>- constate les écarts (K6) D2.2</li> <li>- élabore des propositions de solution (K5) D2.3</li> <li>- impose des mesures correctives (A4) D2.4</li> <li>- vérifie la mise en œuvre des mesures correctives (K4) D2.5</li> <li>- documente les défauts (K3) D2.6</li> <li>- décrit les exigences d'entretien (K3) D3.1</li> <li>- donne des conseils d'entretien (K3) D3.2</li> <li>- documente les travaux réalisés (K3) D3.3</li> <li>- évalue la mise en œuvre du concept de construction écobiologique (K6) D3.4</li> <li>- consigne les cycles de rénovation (K3) D3.5</li> <li>- rédige le rapport final (K5) D3.6</li> </ul> <p>Compétences personnelles / sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- met en relation les différents domaines de compétences de la profession H1</li> <li>- pense de manière globale H5</li> <li>- agit de manière autonome H6</li> <li>- assume des responsabilités H8</li> <li>- résout des conflits H11</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- résout les problèmes en fonction de la situation H13</li> <li>- réfléchit à ses propres valeurs H14</li> <li>- entretient une collaboration interprofessionnelle H15</li> </ul>
<b>Examen modulaire</b>	<p><b>Examen pratique / documentation « transfert de la pratique » (réalisé au préalable, env. 8 heures) :</b></p> <p>La participante / le participant documente la mise en œuvre d'un projet de construction issu de sa pratique professionnelle à l'aide d'un schéma donné (p. ex. situations problématiques lors de la mise en œuvre, contrôles de chantier et contrôles finaux, rapport final). Volume d'env. 6 pages A4, dont 1/3 de réflexion.</p>
<b>Reconnaissance</b>	Le présent certificat de module (examen modulaire réussi) tient lieu de justificatif pour la formation d'experte / expert en construction saine et durable.
<b>Durée de validité du certificat de module</b>	5 ans

## Descriptif du module « Rédiger des expertises »

<b>Titre</b>	Rédiger des expertises
<b>Domaine de compétences opérationnelles</b>	E – Rédiger des expertises
<b>Condition</b>	Quiconque dispose de la qualification formelle conformément au chiffre 3.3 du règlement d'examen est admis à l'examen modulaire.
<b>Compétence issue du profil de qualification</b>	La participante / le participant définit l'étendue d'une expertise et clarifie les conditions-cadres. Elle / il apprécie l'ouvrage et/ou les dégâts et choisit si besoin les techniques de mesure appropriées. Elle / il rédige un rapport d'expertise sur la base de ses clarifications.
<b>Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification</b>	<p>La participante / le participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- détermine l'étendue et le contenu de l'expertise ou le motif de réalisation de l'expertise en collaboration avec le mandant (K4) E1.1</li> <li>- clarifie les conditions-cadres (K4) E1.2</li> <li>- réalise des analyses écobioécologiques de l'état actuel (voir le domaine de compétences opérationnelles A) (K5) E2.1</li> <li>- analyse les documents de planification existants selon les principes de construction écobioécologique (K4) E2.2</li> <li>- se renseigne sur les évolutions actuelles dans son champ professionnel (K4) E2.3</li> <li>- identifie les techniques de construction traditionnelles (K4) E2.4 (voir aussi C3.1)</li> <li>- utilise les expertises et jugements de tribunaux pertinents (K3) E2.5</li> <li>- utilise les connaissances en matière de physique du bâtiment et de matériaux (K3) E2.6</li> <li>- utilise les connaissances sur les causes possibles des dégâts (K3) E2.7</li> <li>- évalue les problématiques et les dégâts (voir le domaine de compétences opérationnelles A) (K6) E2.8</li> <li>- documente les résultats (K3) E2.9</li> <li>- décrit les différentes techniques de mesure (K2) E3.1</li> <li>- choisit les techniques de mesure appropriées à la problématique (K6) E3.2</li> <li>- justifie son choix (K6) E3.3</li> <li>- ordonne les mesures (K3) E3.4</li> <li>- évalue les résultats des mesures (K6) E3.5</li> <li>- déduit les conséquences des résultats des mesures (K4) E3.6</li> <li>- fait la synthèse des résultats existants (K5) E4.1</li> <li>- déduit une conclusion de la synthèse de tous les résultats (K4) E4.2</li> <li>- propose des recommandations en vue de l'optimisation/l'assainissement d'un bâtiment au regard des critères pertinents en matière de santé et/ou de durabilité (K6) E4.3</li> <li>- fait la synthèse des résultats existants (K5) E5.1</li> <li>- déduit une conclusion de la synthèse de tous les résultats (K4) E5.2</li> <li>- structure le rapport au niveau du contenu et d'un point de vue formel (K5) E5.3</li> <li>- formule le rapport par écrit (K3) E5.4</li> </ul>

	<p>Compétences personnelles / sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- met en relation les différents domaines de compétences de la profession H1</li> <li>- pense de manière analytique H2</li> <li>- adopte une attitude critique, (auto-)critique et constructive H4</li> <li>- pense de manière globale H5</li> <li>- agit de manière autonome H6</li> <li>- assume des responsabilités H8</li> <li>- résout les problèmes en fonction de la situation H13</li> <li>- réfléchit à ses propres valeurs H14</li> <li>- entretient une collaboration interprofessionnelle H15</li> </ul>
<b>Examen modulaire</b>	<p><b>Examen pratique (réalisé au préalable, env. 16 heures) :</b></p> <p>Les participantes / participants réalisent une expertise sur l'objet ou le dégât de leur choix. Le choix est effectué en accord avec l'enseignante / enseignant. Sont évalués la définition du mandat (étendue / contenu), l'évaluation, la recommandation de techniques de mesure (sans les ordonner ni les exécuter) ainsi que le rapport d'expertise. Le volume de la documentation y c. le rapport d'expertise est de 14-20 pages y compris les éventuelles illustrations, documents de planification, etc. Un profil d'exigences et un schéma prédéfini sont mis à disposition pour l'expertise.</p>
<b>Reconnaissance</b>	<p>Le présent certificat de module (examen modulaire réussi) tient lieu de justificatif pour la formation d'experte / expert en construction saine et durable.</p>
<b>Durée de validité du certificat de module</b>	<p>5 ans</p>

## Descriptif du module « Gérer des personnes, des équipes, des projets et des entreprises »

<b>Titre</b>	Gérer des personnes, des équipes, des projets et des entreprises
<b>Domaine de compétences opérationnelles</b>	F – Gérer des personnes, des équipes, des projets et des entreprises
<b>Condition</b>	Quiconque dispose de la qualification formelle conformément au chiffre 3.3 du règlement d'examen est admis à l'examen modulaire.
<b>Compétence issue du profil de qualification</b>	La participante / le participant gère une entreprise et commercialise ses prestations. Elle / il intègre à cet égard les principes de construction écobioologique dans la gestion de l'entreprise. Elle / il gère des collaborateurs et dirige des chantiers et des équipes de projets interdisciplinaires. La participante / le participant développe des stratégies marketing et les met en œuvre. Lors des entretiens de vente, elle / il soumet habilement ses offres à la clientèle.
<b>Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification</b>	<p>La participante / le participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développe la vision, les lignes directrices et la stratégie (K5) F1.1</li> <li>- fixe les objectifs commerciaux (K5) F1.2</li> <li>- définir l'organisation (K5) F1.3</li> <li>- surveille la planification et la gestion financières (K4) F1.4</li> <li>- intègre les principes de construction écobioologique dans la gestion de l'entreprise (K5) F1.5</li> <li>- tient compte des critères éthiques et légaux (K5) F1.6</li> <li>- transmet le savoir spécialisé et les enseignements tirés (K3) F2.1</li> <li>- évalue les collaboratrices / collaborateurs (K6 / A4) F2.2</li> <li>- mène les entretiens annuels et de développement (K3 / A4) F2.3</li> <li>- gère les collaboratrices / collaborateurs et les équipes de manière appropriée à la situation (K3 / A4) F2.4</li> <li>- organise les collaboratrices / collaborateurs et les équipes en fonction des tâches (K5) F2.5</li> <li>- applique les bases de la gestion de projet (K3) F3.1</li> <li>- tient compte des particularités de la gestion d'équipes temporaires (K3) F3.2</li> <li>- tient compte des interfaces entre les différents types d'artisans (K3) F3.3</li> <li>- résout des conflits (A4) F3.4, F2.6</li> <li>- suit les tendances déterminantes pour la branche (K4 / A2) F4.1</li> <li>- développe la stratégie marketing (K5) F4.2</li> <li>- élabore le concept marketing (K5) F4.3</li> <li>- met en œuvre le concept marketing (K3) F4.4</li> <li>- mène des entretiens de vente (K3 / A4) F5.1</li> <li>- utilise ses connaissances en matière de produits et de prestations (K4 / A4) F5.2</li> <li>- calcule le coût des mandats (A5) F5.3</li> <li>- établit des offres concrètes pour ses prestations (K5) F5.4</li> </ul> <p>Compétences personnelles / sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- met en relation les différents domaines de compétences de la profession H1</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pense de manière globale H5</li> <li>- agit de manière autonome H6</li> <li>- assume des responsabilités H8</li> <li>- se forme en continu H9</li> <li>- résout des conflits H11</li> <li>- résout les problèmes en fonction de la situation H13</li> <li>- réfléchit à ses propres valeurs H14</li> </ul>
<b>Examen modulaire</b>	<b>Examen écrit (2 heures) :</b> Partie 1 : concept marketing pour son entreprise Partie 2 : problématiques sur la gestion des collaborateurs et de l'entreprise
<b>Reconnaissance</b>	Le présent certificat de module (examen modulaire réussi) tient lieu de justificatif pour la formation d'experte / expert en construction saine et durable.
<b>Durée de validité du certificat de module</b>	5 ans

## Descriptif du module « Contribuer au développement de l'écobiologie de la construction »

<b>Titre</b>	Contribuer au développement de l'écobiologie de la construction
<b>Domaine de compétences opérationnelles</b>	G – Contribuer au développement de l'écobiologie de la construction
<b>Condition</b>	Quiconque dispose de la qualification formelle conformément au chiffre 3.3 du règlement d'examen est admis à l'examen modulaire.
<b>Compétence issue du profil de qualification</b>	La participante / le participant se renseigne sur les évolutions actuelles dans le domaine de la construction et effectue des recherches orientées vers la pratique en matière de méthodes et matériaux de construction écobiologique. Elle / il communique également les contenus pertinents relevant de l'écobiologie de la construction à divers groupes cibles.
<b>Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification</b>	<p>La participante / le participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évalue des nouveaux produits, matériaux et des nouvelles connaissances en fonction de leur pertinence pour l'écobiologie de la construction (K6) G1.1</li> <li>- transpose les nouvelles connaissances dans les principes de construction écobiologique G1.2</li> <li>- utilise des nouveaux produits, matériaux et des nouvelles connaissances G1.3</li> <li>- utilise les connaissances de base relatives aux méthodes issues de la recherche appliquée orientée vers la pratique et de l'évolution de la pratique (K3) G2.1</li> <li>- planifie ses propres projets de recherche pratique (K5) G2.2</li> <li>- mène ses propres projets de recherche pratique (K3) G2.3</li> <li>- choisit des méthodes d'évaluation des principes de construction écobiologique et des matériaux (K6) G2.4</li> <li>- évalue les principes de construction écobiologique et les matériaux (K3) G2.5</li> <li>- documente les résultats des projets (K3) G2.6</li> <li>- présente les résultats des recherches (K3) G2.7</li> <li>- analyse le groupe cible (K4) G3.1</li> <li>- planifie les séances de manière méthodique et didactique (K5) G3.2</li> <li>- applique différentes techniques de présentation (K3) G3.3</li> <li>- exploite les contenus de manière appropriée (K4) G3.4</li> <li>- présente les contenus G3.5</li> </ul> <p>Compétences personnelles / sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- met en relation les différents domaines de compétences de la profession H1</li> <li>- pense de manière globale H5</li> <li>- agit de manière autonome H6</li> <li>- agit en faisant preuve d'innovation H7</li> <li>- assume des responsabilités H8</li> <li>- résout les problèmes en fonction de la situation H13</li> <li>- réfléchit à ses propres valeurs H14</li> </ul>

<b>Examen modulaire</b>	<b>Examen oral (préparation de 8 heures, 15 minutes) :</b> Traitement d'un nouveau thème (p. ex. matériaux, produit, technique) en lien avec l'écobiologie de la construction et présentation des résultats en plénum. Présentation de 10 minutes, réponse aux questions pendant 5 minutes. Sont évalués la présentation, les réponses apportées aux questions et les supports.
<b>Reconnaissance</b>	Le présent certificat de module (examen modulaire réussi) tient lieu de justificatif pour la formation d'experte / expert en construction saine et durable.
<b>Durée de validité du certificat de module</b>	5 ans

## Partie 6.6 du guide<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Conformément à la décision de la CAQ du 05.07.2024, le chiffre 6.6 est supprimé sans être remplacé.